



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie
Lectures (2002-2010) | Publications de 2004

Claude Allègre, 2004, Quand on sait tout on ne prévoit rien, Fayard/Robert Laffont

Stéphane Callens



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/1239>

DOI : [10.4000/developpementdurable.1239](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1239)

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Stéphane Callens, « Claude Allègre, 2004, Quand on sait tout on ne prévoit rien, Fayard/Robert Laffont », *Développement durable et territoires* [En ligne], Lectures (2002-2010), mis en ligne le 17 décembre 2004, consulté le 14 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/1239> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1239>

Ce document a été généré automatiquement le 14 avril 2022.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Claude Allègre, 2004, Quand on sait tout on ne prévoit rien, Fayard/ Robert Laffont

Stéphane Callens



- 1 Le propos de Claude Allègre est celui de s'opposer à l'inscription dans les textes constitutionnels français du principe de précaution. Les enjeux du combat paraissent toutefois bien minimes : le principe de précaution est depuis 1992 dans les textes européens à portée constitutionnelle, et depuis 1995, dans la loi française. Son inscription dans la constitution française permet de mieux affirmer la compétence de la juridiction suprême de droit français pour son interprétation. Cette évolution institutionnelle est difficilement évaluable par le profane, mais le lecteur de cet ouvrage attend sans doute de Claude Allègre des prises de position bien tranchées et non un exposé entrant dans les finesses du droit constitutionnel.
- 2 Peut-être, les lecteurs s'attendent-ils de la part de Claude Allègre à un lot de gaffes et de bévues. Là-dessus, Claude Allègre remplit son contrat. Citons en vrac, dans le registre de la gaffe : sur le monde agricole qui est composé de « paysans » qui ne disposent pas du « *minimum de savoirs sur le sujet* » (p. 131) des Organismes Génétiquement Modifiés, ou encore « les règlements idiots de la Recherche élaborés par

des ignorants » (p. 136) - alors qu'il a été lui-même en charge du Ministère de la Recherche, donc le principal pourvoyeur de « règlements idiots ». Dans le registre de la bévée : Claude Allègre développe force arguments pour bien montrer que la Russie ne signera jamais le Protocole de Kyoto, alors qu'elle l'a ratifié avant même que son ouvrage ne soit en librairie.

- 3 L'argument central de Claude Allègre est le principe qu'il défend d'une traduction directe du savoir scientifique dans une décision politique - à travers des prévisions suivies de décisions, bref un retour à une planification. Le titre donné à son ouvrage - « *Quand on sait tout on ne prévoit rien* » - consiste à dire que le capital de connaissances est sous-exploité par un manque de volonté politique, et que c'est cette carence qui explique les mauvais résultats économiques de la France : « *la France a la compétence technologique, il ne lui manque que le courage et la lucidité politique* ». La thèse (hétérodoxe par rapport aux courants dominants des sciences économiques) que le capital immatériel est la source unique des richesses avait été celle défendue par les élèves de Veblen, plus connus comme le courant de la technocratie. Les initiatives de ce courant ont été contrées aux Etats-Unis par des arrêts de la Cour Suprême, particulièrement autour des conséquences en terme de concentration dans les secteurs économiques. Claude Allègre se situe toujours dans cette perspective de secteurs économiques très concentrés - et l'histoire des courants technocratiques indique qu'effectivement il a tout à craindre d'un renforcement des pouvoirs du juge constitutionnel, qu'il soit français ou européen. Il y a une explication logique au couple orageux entre juge constitutionnel et technocrate : le juge constitutionnel s'occupe des abus de pouvoirs - et le courant de la technocratie est partisan d'un pouvoir fort légitimé par sa seule compétence technique ou scientifique, et donc est un de ceux qui va se trouver mis en difficulté par les limites constitutionnelles posées à tout pouvoir.
- 4 Claude Allègre examine douze dossiers d'actualité. Pour chaque thème proposé, il propose une solution de type technique et généralement très surdimensionnée. Pour les problèmes de transport, il s'agit par exemple de favoriser les grandes sociétés de transport par rail et d'imposer des réglementations très contraignantes au secteur moins concentré du transport routier. Pour la pêche, il s'agit de « *s'opposer à Bruxelles pour sauver notre flotte* », car « *être moderne, ce n'est pas être rentable à tout prix !* » (p. 35). La tradition technocratique est opposée au signal économique, elle va être conduite à accompagner une dégradation du secteur de la pêche, dont la disparition peut être d'autant plus brutale que les signaux économiques précurseurs ont été noyés par des interventions publiques, comme ce fut le cas pour la pêche canadienne en 1992. Pour les problèmes de l'eau, il envisage tout un ensemble de programmes gigantesques : « *interdire toute construction en zone inondable* », réhabiliter les paysages, construire des barrages de retenue, injecter de l'eau produite industriellement dans les aquifères. En tout, il s'agit d'un long catalogue de dépenses publiques au titre de la prévision et de la prévention. Pour Claude Allègre, la dépense publique est une véritable vertu : il réclame du « *courage politique* », c'est-à-dire le renouveau d'une vertu. Cette vertu s'exprime dans la dépense, même pour un secteur non rentable et non durable, comme dans le cas de la pêche gérée de façon purement technique. Pour le marin-pêcheur, les signaux économiques et écologiques sont concordants : s'il y a moins de poisson, il gagne moins bien sa vie. Il serait donc logique de faire preuve de prudence dans la gestion des stocks halieutiques : mais Claude Allègre cherche à nous convaincre qu'il ne faut inscrire dans le registre des vertus, seulement la dépense, et surtout pas la prudence.

- 5 La prévision et la planification n'ont pas bonne presse : gageons que cet ouvrage de Claude Allègre n'arrangera pas ce déficit de réputation. Erreurs et catastrophes n'existent plus chez Claude Allègre. Les catastrophes sont soit suffisamment petites pour être négligées « *cent morts par siècle, c'est vraiment négligeable* » (p. 63), soit trop grandes pour être prévisibles « les quinze mille morts de la canicule, c'est vraiment imprévisible ». Les erreurs de prévisions ne sont jamais évoquées – alors que les projections démographiques de 1950 donnaient 20 millions d'habitants pour la France d'aujourd'hui – sauf dans le cas de nécessairement fausses alertes colportées par les médias, où « *tout accident prend immédiatement une ampleur considérable* » (p. 171).
 - 6 Faut-il faire intervenir le juge constitutionnel ? La question a été posée, et une réponse positive y a été apportée dès les procès de Nuremberg pour l'expérimentation humaine. Certains savants et certains hommes politiques sont-ils capables de graves abus de pouvoir ? Il faudrait pouvoir répondre par la négative pour rabaisser la nécessité d'une compétence du juge constitutionnel. En cela, le livre de Claude Allègre ne convainc pas : il alimente l'image d'un homme politique à la décision brusquée, s'appuyant sur des analyses trop sommaires des questions traitées, engageant toujours des moyens disproportionnés et aux résultats incertains. Toujours un peu savant fou, Claude Allègre n'est vraiment pas le bon avocat pour argumenter de l'inutilité du principe de précaution.
-

AUTEUR

STÉPHANE CALLENS

Stéphane Callens est Professeur des universités en sciences économiques à l'Université d'Artois (responsable du master éco-gestion-Administration). stephane.callens@univ-artois.fr